

journalistes

Le dossier

Formation permanente : l'AJP fait des propositions

Un journaliste sur deux n'a pas accès à la formation permanente. Trop peu fréquente, pas toujours pertinente, l'offre de formation continue est sous-développée, alors que la demande des journalistes est soutenue et explicite.

Vous êtes 710 à avoir répondu à l'enquête de l'AJP sur la formation permanente le mois dernier. Soyez en ici personnellement remerciés. Et comme nous nous y étions engagés, nous publions les résultats et conclusions de cette enquête (*notre dossier en pages 4 à 6*).

En avant-première, elle a été présentée aux Etats généraux des médias d'information (EGMI) début mars.

Mais l'AJP ne s'est pas contentée d'exposer les constats et de relayer ce que les journalistes pensent de la formation permanente : nous avons présenté un projet de création d'un pôle de formation permanente pour la profession, pour répondre aux attentes émises et anticiper les mutations du métier. Car il faut maintenant agir ; pour que les Etats généraux soient les leviers d'avenir pour le journalisme et les médias, il faut dégager des moyens et coordonner les compétences et les énergies de tous les intervenants du champ de la formation continue.

A l'instar de ce qui se fait à l'initiative des syndicats ou associations de journalistes en Grande-Bretagne, en Allemagne ou aux Pays-Bas, l'AJP veut dynamiser ce segment professionnel crucial pour l'emploi des journalistes et le développement des médias.

Suite et dossier pages 4 à 6

Martine Simonis

Assemblées générales

Pension, fusion, négociations

Le point sur les dossiers chauds de 2011 – et qui ne refroidiront pas en 2012 – présentés aux AG du 18 février.

La pension des journalistes salariés d'une part, le projet de fusion avec les collègues de la presse périodique d'autre part ont été assurément les thèmes vedettes des assemblées générales tenues par l'AGJPB et ses ailes linguistiques le 18 février.

Sur les pensions, on rappela que le système des suppléments est alimenté par le secteur lui-même et qu'il a dégagé un bonus de 2 millions d'euros ces cinq dernières années. L'espoir est donc fondé de voir le système préservé selon des modalités que le ministre, le gouvernement et le secteur lui-même s'emploieront à définir rapidement. En attendant, consigne a été donnée par le ministre Van Quickenborne aux employeurs de journalistes professionnels de continuer à verser les cotisations spéciales de pension et à prélever celles des employés. Pour savoir si votre employeur le fait, rendez-vous page 6.

Le 18 février, l'AGJPB a voté une motion réclamant notamment « la transparence complète sur les flux financiers (cotisations/prestations), tant pour le passé que pour les perspectives futures » et rappelant « la



Frans Wauters, Pol Deltour, Marc Van de Loo, François Ryckmans et Martine Simonis à l'assemblée générale de l'AGJPB.
Photo Marc Simon

ferme volonté d'aboutir dans des délais courts à la re-création, au sein du premier pilier, du système complémentaire inutilement abrogé ». La motion souhaite aussi « élargir le champ d'application du régime aux journalistes professionnels indépendants ».

Suite page 3

J.-F. Dt

Sommaire

Présomption d'innocence

Le rôle de la presse, et en particulier des journalistes judiciaires, est rappelé devant la Commission de la Justice de la Chambre

2

Sortie de presse

Feuilleton, un nouveau livre-magazine dans les pas de XXI

7

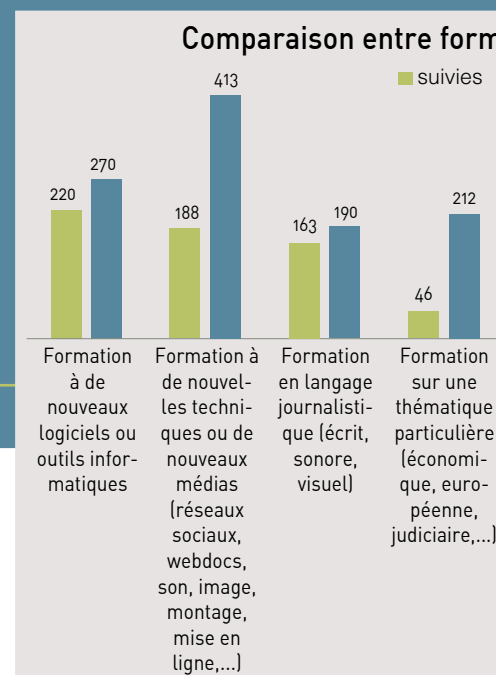
Conseil de déontologie

Bilan 2011 et publication des premiers « Carnets »

8

Formation continuée : l'enquête

Un journaliste sur deux n'a jamais suivi de formation permanente. Chez les indépendants, c'est le cas de deux tiers des journalistes ! Notre enquête montre aussi l'écart entre les formations que les journalistes suivent et celles qu'ils auraient voulu suivre. L'AJP propose de structurer une offre qui répond à la demande et prépare aux mutations du métier.



Enquête « formation » : les résultats

► **La formation initiale.** Avant d'entrer dans les résultats relatifs à la formation permanente, voyons ce qu'il en est de la formation initiale des journalistes : 77% des journalistes actifs ont un diplôme universitaire (et parmi ceux-ci, 74% sont diplômés en journalisme). Les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire représentent 21% de l'effectif journalistique (et parmi ceux-ci, seulement 34% ont un diplôme en journalisme/communication). L'ensemble des diplômés universitaires et non universitaires en journalisme/communication représente 65% de l'effectif journalistique. Le reste des diplômés se distribue entre le droit, la philo, l'économie, sciences po, des régendats ou des formations plus techniques (son, image,...). Moins de 2% des journalistes disposent du seul diplôme d'humanités (CESS).

► **L'accès à la formation permanente.** C'est un des enseignements principaux de l'enquête de l'AJP : un journaliste actif sur deux seulement (précisément 50,54%) a suivi une ou des formation(s) permanente(s)

pendant sa carrière. Si l'on isole le groupe des salariés, ce pourcentage monte à 57%. Parmi les journalistes indépendants, seuls 29% ont eu l'occasion de suivre une ou des formation(s) permanente(s).

► **La PQ forme le plus.** C'est en presse quotidienne que le suivi de formation est le plus important : près de 7 journalistes sur 10 ont déjà suivi une formation permanente. A l'autre bout, ce sont les télévisions locales, les agences de presse ou encore la presse périodique qui forment le moins leurs salariés : seuls 46% d'entre eux ont eu accès à une formation. La RTBF et l'audiovisuel privé se situent à mi-chemin (pour les résultats complets, voyez le graphique ci-dessous).

► **La formation à tout âge ?** L'enquête montre que dans la jeune génération (les moins de 35 ans), seuls 4 journalistes sur 10 ont déjà eu l'occasion de suivre une formation permanente alors qu'entre 50 et 65 ans, ce sont 6 journalistes sur 10 qui ont eu l'opportunité de se former. Et les résultats présentent aussi un différentiel homme/femme : si 54% des hommes ont déjà suivi une ou des formation(s) permanente(s), ce n'est le cas que de 46% des femmes journalistes.

► **Quelles formations ?** Les formations déjà suivies par les journalistes sont majoritairement celles à de nouveaux logiciels ou outils informatiques (de graphisme, de mise en page, de montage, de base de données,...) puis celles à de nouvelles techniques ou de nouveaux médias (réseaux sociaux, webdocs, réalisation, mise en ligne,...) ; viennent ensuite les formations au langage journalistique, puis les cours de langue. Très loin derrière, on trouve les formations consacrées à une thématique particulière (économique, européenne, judiciaire,...) et à égalité les formations de type « gestion » (d'une équipe, d'un budget,...) et les formations « de l'esprit » (créativité, relations, gestion du temps,...).

► **Utiles, mais trop rares et inégales :** l'enquête a tenté de cerner le taux de satisfaction des journalistes quant aux formations qu'ils ont suivies. A 84%, les journalistes les jugent (très) utiles. Mais ils les trouvent insuffisamment fréquentes (à 67%) et sont très partagés quant à leur niveau (estimé insuffisant à 40%). Ils considèrent qu'elles sont dans l'ensemble plutôt adaptées aux besoins (66% d'appréciations « assez positives ») et les trouvent en lien suffisant avec la profession (à 77%).

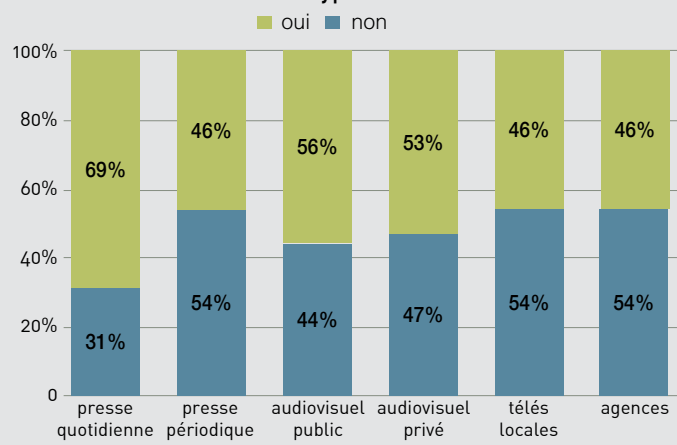
► **Trop courtes, trop formatées, trop superficielles.** Beaucoup de commentaires laissés par les répondants soulignent le faible choix de formations disponibles : « A part le web, les outils éditoriaux ou le néerlandais, c'est le néant ». Ils pointent une « carence importante sur les sujets de fond ».

Les journalistes se plaignent aussi du côté superficiel des formations, jugées trop rapides ou trop courtes, concentrées sur l'efficacité immédiate ou s'adressant à des groupes de niveau hétérogène. Beaucoup expriment une réelle difficulté à concilier formation et travail quotidien, au point que certains renoncent à se former pour « éviter de perturber le travail ».

Ce que les journalistes voudraient

► **L'intérêt pour la formation permanente est massif.** A près de 90%, les journalistes sont intéressés à en suivre. Ceux qui ne le sont pas sont essentiellement les journalistes en fin de carrière (plus de 30 ans d'ancienneté). Dans leur toute grande majorité, les journalistes souhaitent choisir eux-mêmes les formations dont ils ont besoin. Ils sont prêts à se former une fois par an (50% des répondants), voire entre deux

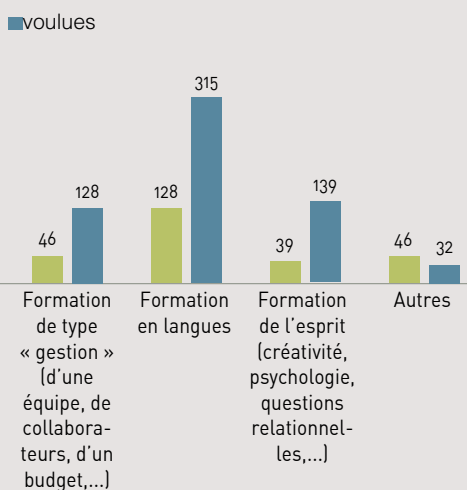
Salariés qui ont suivi une/des formation(s) selon le type de média



ête et les propositions de l'AJP

Dossier de Martine Simonis
et Jean-François Dumont

Formations suivies et voulues



et 10 fois par an (45%) et une petite minorité opérerait même pour une formation mensuelle (5%).

► **La formation idéale** : elle devrait être organisée par séquence de journées complètes (pour les salariés), de demi-journées (pour les indépendants), pendant les heures de travail (pour les salariés) mais aussi le week-end et en soirée (pour 40% des indépendants). Son coût doit être de préférence pris en charge par le média mais, pour un quart des salariés et la moitié des indépendants, un financement personnel n'est pas exclu. Le lieu préféré de la formation est tout autant l'entreprise qu'ailleurs, mais nombre de journalistes en région déplorent la concentration des formations à Bruxelles et souhaitent leur décentralisation. A noter que les formations par e-learning recueillent très peu de préférences (8%).

► **Se former, mais à quoi ?** Notre enquête révèle qu'il y a de fortes différences entre les formations que les journalistes peuvent suivre et celles qu'ils souhaiteraient suivre.

A la proposition « *actuellement je ressens la nécessité de me former en...* », la réponse la plus fréquente a trait aux nouveaux médias ou aux nouvelles techniques journalistiques puis aux langues ; viennent ensuite les programmes et logiciels, puis les formations thématiques (sujets de fond).

Le graphique ci-dessus donne une image nette des souhaits des journalistes, en comparaison avec les formations qu'ils ont déjà reçues. Il montre également que les professionnels sont preneurs de formation en gestion d'équipes ou budget, et en « formations de l'esprit ».

Pour structurer une offre adéquate

A lors qu'au nord du pays, les éditeurs de presse écrite reçoivent chaque année 1 million d'euros du gouvernement flamand⁽¹⁾ pour organiser la formation permanente de leur personnel, aucune offre structurée n'existe en Communauté française pour la formation continuée des journalistes.

Les initiatives de formation dépendent donc du dynamisme de chaque employeur qui fait appel à des formateurs qu'il débusque lui-même. L'ESJ-pro de Lille ou le CFPJ de Paris sont ainsi fréquemment sollicités en raison de leur offre pertinente et de leur visibilité. Chez nous, l'Ihecs propose depuis peu quelques modules de formation permanente ouverts à tou(te)s⁽²⁾. Mais au-delà, et à part quelques initiatives de consultation internes et réservées à certains, il n'existe pas d'offre structurée.

Sur base des résultats de l'enquête et après examen des expériences menées à l'étranger par les syndicats et organisations de journalistes⁽³⁾, l'AJP a donc élaboré un projet de création d'un pôle opérationnel dynamique de formation permanente, destiné à tous les journalistes (salariés, indépendants) de tous médias, dont l'objectif sera de proposer concrètement des modules courts de formation adaptés à la demande. Un projet qui se doit d'être mené en concertation avec les employeurs du secteur et avec des experts extérieurs, dont les facultés de journalisme, et que l'on pourrait résumer par le graphique ci-contre.

Ce que le Pôle n'est pas

Pour préciser ce qu'est le Pôle, disons aussi ce qu'il n'est pas : l'AJP n'a pas l'intention d'être le formateur (mais bien de trouver les meilleurs formateurs ici ou à l'étranger) ; elle ne proposera pas de formation initiale, ni encore des formations longues de type masters complémentaires (mais bien des modules courts sur des sujets précis qui répondent à un besoin exprimé par les journalistes et/ou leurs employeurs). Elle ne vise pas non plus les missions d'expertise/audit en entreprise (mais ses modules pourront aussi se dérouler *in situ* pour le personnel d'un média qui le souhaiterait).

Le projet de l'AJP vise à fédérer les énergies et les compétences de la Communauté française et, vu l'absence de tout autre projet comparable, il ne marche sur les plates-bandes de personne. Mais on lira page 6 les réticences que la présentation de notre projet a bizarrement suscitées.

Assurer le financement

Le Pôle devra être financé, d'une part par des recettes propres (les droits d'inscription aux formations, à moduler), d'autre part par un financement public, que nous avons chiffré à 300.000 €/an (on est donc loin du million flamand). Sans financement public, on ne voit

pas comment faire émerger rapidement et efficacement une structure performante.

L'AJP pourra accueillir tout ou partie des formations dans ses nouveaux locaux (dès septembre) ; en région, les maisons de la presse et d'autres lieux outillés pourront être sollicités.

Les Etats généraux de l'information peuvent amorcer une belle avancée pour la profession en axant prioritairement leurs recommandations vers le financement public du projet des journalistes. L'AJP peut lancer rapidement le projet. Les mutations du métier et la crise dans le secteur sont telles qu'il ne faut plus tergiverser.

(1) Voyez notamment www.theppressacademy.be

(2) <http://ihecs-fc.be/>

(3) Cfr les organismes créés par les syndicats des journalistes britanniques (www.nujtraining.org) ou allemands (<http://www.journalistenakademie.de>)



L'enquête de l'AJP a été réalisée par courriel du 7 au 16 février 2012 auprès des 2.264 journalistes stagiaires et professionnels actifs en Communautés française et germanophone (enquête cliquable en ligne type « limesurvey »). Sur les 710 réponses reçues, 644 étaient complètes, ce qui donne un taux (très confortable) de réponses de 27,25%. Il y a une légère surreprésentation de femmes et une légère sous-représentation des indépendants parmi les répondants. Le powerpoint avec l'ensemble des résultats est consultable sur www.ajp.be/egmi

L'AJP remercie tous les journalistes qui ont répondu à son enquête, ainsi que Sabri Derinöz pour sa mise en œuvre et le dépouillement des résultats.

Formation continuée

Deux projets. Concurrents ?

En matière de formation, les universités ont aussi une proposition. Elles n'apprécient pas de voir sur ce terrain l'AJP, dont le projet est en tout cas ouvert.

Consacrée à l'enseignement du journalisme et à la formation permanente, la dernière séance des Etats généraux des médias d'information fut aussi celle des clivages : entre les hautes écoles et les universités qui se sont ignorées, aucune ne venant à l'audition des autres ; entre les universités et l'AJP ensuite, à propos de l'organisation d'une formation continuée pour les journalistes.

De l'intervention des hautes écoles (ISFSC, Condorcet, Helha et Province de Liège), on retient surtout que de 10 à 20 % seulement de leurs 1.600 étudiants au total choisissent les cours de journalisme ; que des filières plus distinctes entre journalisme, relations publiques et animation socioculturelle vont se développer en 3^e année ; et que l'année de « passerelle » imposée à leurs rares diplômés qui souhaitent faire un master en journalisme à l'université est jugée comme un obstacle inutile. La question des stages fut largement abordée, le nombre et la longueur de ceux-ci posant des problèmes, aux yeux de l'AJP, en matière de concurrence vis-à-vis des pigistes professionnels. Ces stages sont imposés par décret, ont rappelé les hautes écoles, et des instituts veillent à ce que les trois mois de la dernière année ne se déroulent pas dans la même rédaction.

« Nous tenons beaucoup à l'année de passerelle », soulignaient, quelques heures plus tard, les universités (l'Ihecs y étant assimilée). François Heinderyckx (ULB), Benoît Grevisse (UCL), Marc Vanesse (ULg) et Jean-François Raskin (Ihecs) « puisqu'il s'agit de matières académiques ». Les universités insistèrent sur quelques principes spécifiques de leur enseignement – du journalisme en 2^e cycle seulement, une politique raisonnée de stages, une distinction claire entre journalisme et communication – en faisant remarquer que la professionnalisation était aussi une dimension constante de leurs masters.

Un « Centre pluridisciplinaire en journalisme » commun

Mais le débat du jour fut celui de la formation permanente des journalistes. En présentant son enquête et son projet (lire par ailleurs), l'AJP avait souligné « le sous-développement de l'offre de formation continue en Communauté française » destinée spécifiquement aux journalistes.

Le constat s'appuyait à la fois sur le recours répété par les employeurs à des ressources françaises, sur le dossier constitué par l'AJP, et sur les commentaires des journalistes recueillis par notre enquête. Il a fait bondir les représentants des universités qui l'ont fait savoir avec une virulence assez inattendue. « Non, il n'y a pas de pénurie de formation ! Nous en organisons depuis longtemps, avec des masters complémentaires, des interventions à l'étranger, et des expertises individuelles d'académiques qui répondent à des demandes », ont-elles expliqué en

substance, confessant quand même un « défaut de marketing » autour de ces offres largement inconnues de la profession.

Et adaptées aux besoins et contraintes des journalistes ? Le quatuor a en tout cas annoncé en fin d'audition la création commune d'un « Centre pluridisciplinaire » qui organiserait ces formations permanentes et assurerait une « veille professionnelle », tout cela en concertation avec « les éditeurs de presse et les associations professionnelles ».

L'AJP venait, elle aussi, de présenter un projet dont elle serait le pôle opérationnel, interface entre des ressources (en tête desquelles étaient cités les académiques) et la communauté des journalistes que l'association connaît bien et contacte facilement. Le principe de base est que les professionnels sont eux aussi bien outillés pour assurer la formation continuée de leurs confrères. Et il ne s'agit donc pas, pour l'AJP, de vouloir assurer elle-même les interventions ni de prendre la place des experts attirés.

Braconnage et chasse gardée

Les choses auraient pu en rester à cette double proposition sur la table, en cherchant d'emblée les points de rencontre, d'autant que les relations sont excellentes entre l'AJP et l'ensemble des filières de formation au journalisme du pays. Mais, étonnamment, les universités n'ont pas seulement défendu leur projet. Elles ont aussi choisi de disqualifier celui de l'AJP, estimant que « son modèle économique ne tient pas », que l'ampleur de la tâche avait été sous-estimée, que la formation était un métier qu'il fallait laisser à ceux qui le pratiquent...

Ainsi réduit au rôle de braconnier amateur s'aventurant dans une chasse gardée, l'AJP ne pouvait pas porter de jugement sur le projet universitaire : aucune de ses modalités concrètes n'en fut précisée au-delà de son appellation.

La formation permanente des journalistes vaut en tout cas mieux qu'une querelle et le spectre est assez large, nous semble-t-il, pour que chaque instance y apporte ses talents. Sans monopole ni captation des moyens que dégagerait à cette fin la Communauté ou les Régions. La proposition de départ de l'AJP est ouverte et sans exclusive.

Cotisations pensions : à vos fiches !

Comment vérifier que votre employeur verse bien les cotisations supplémentaires pour le régime spécifique de pension à l'Office des pensions ? A l'occasion de l'action que l'AGJPB a menée pour sauver le régime, vous êtes très nombreux à nous avoir posé cette question. Petit rappel : l'employeur verse 2% de cotisations patronales et retient en outre 1% de cotisations sur votre salaire brut. Il transfère ces 3% à l'ONP tous les trimestres.

Le moyen le plus simple pour vérifier si la retenue est bien opérée est de décortiquer votre fiche de paie. La cotisation pension y est souvent identifiée comme telle. Elle équivaut à 1% de votre salaire brut.

9011B00	Brut	3.309,69
9911B00	Base O.N.S.S.	3.309,69
9111B00	Retenue O.N.S.S.: brut	-432,58
J111B00	Retenue journalistes	-33,10

Si vous ne trouvez pas de mention spécifique, prenez votre calculatrice. Les cotisations de sécurité sociale (ONSS) se montent à 13,07% de votre salaire brut. Si la cotisation pension est retenue, vous devez donc trouver 14,07% de retenues.

Vous pouvez aussi plus simplement poser la question à votre employeur. Si vous doutez toujours, l'AGJPB peut faire des vérifications ciblées auprès de l'ONP. Ce sont ces vérifications qui nous ont permis de faire régulariser beaucoup de dossiers (surtout dans l'audiovisuel). A noter enfin que si vous travaillez pour une entreprise de service public (RTBF, BRP ou VRT), le régime spécifique de pensions vous concerne si vous êtes contractuel ; les statutaires entrent en effet dans le régime de pension public dès leur nomination et ne relèvent plus du régime des travailleurs salariés. Et dernier rappel : il s'agit d'un régime légal, qui n'est donc pas optionnel.

M. S.

Indépendants

Le « Guide » mis à jour



Outil précieux pour futurs pigistes ou indépendants débutants, « Le Guide du journaliste indépendant », édité par l'AJP depuis 2004, répond à de multiples questions pratiques en matières légale, sociale, fiscale et professionnelle. Il vient d'être actualisé complètement dans sa

version numérique (PDF).

Les modifications portent notamment sur les montants (allocations, cotisations, tarifs, barèmes,...) outre quelques ajouts et adaptations suite à de récentes mesures législatives.

► Infos : www.ajp.be/independants